

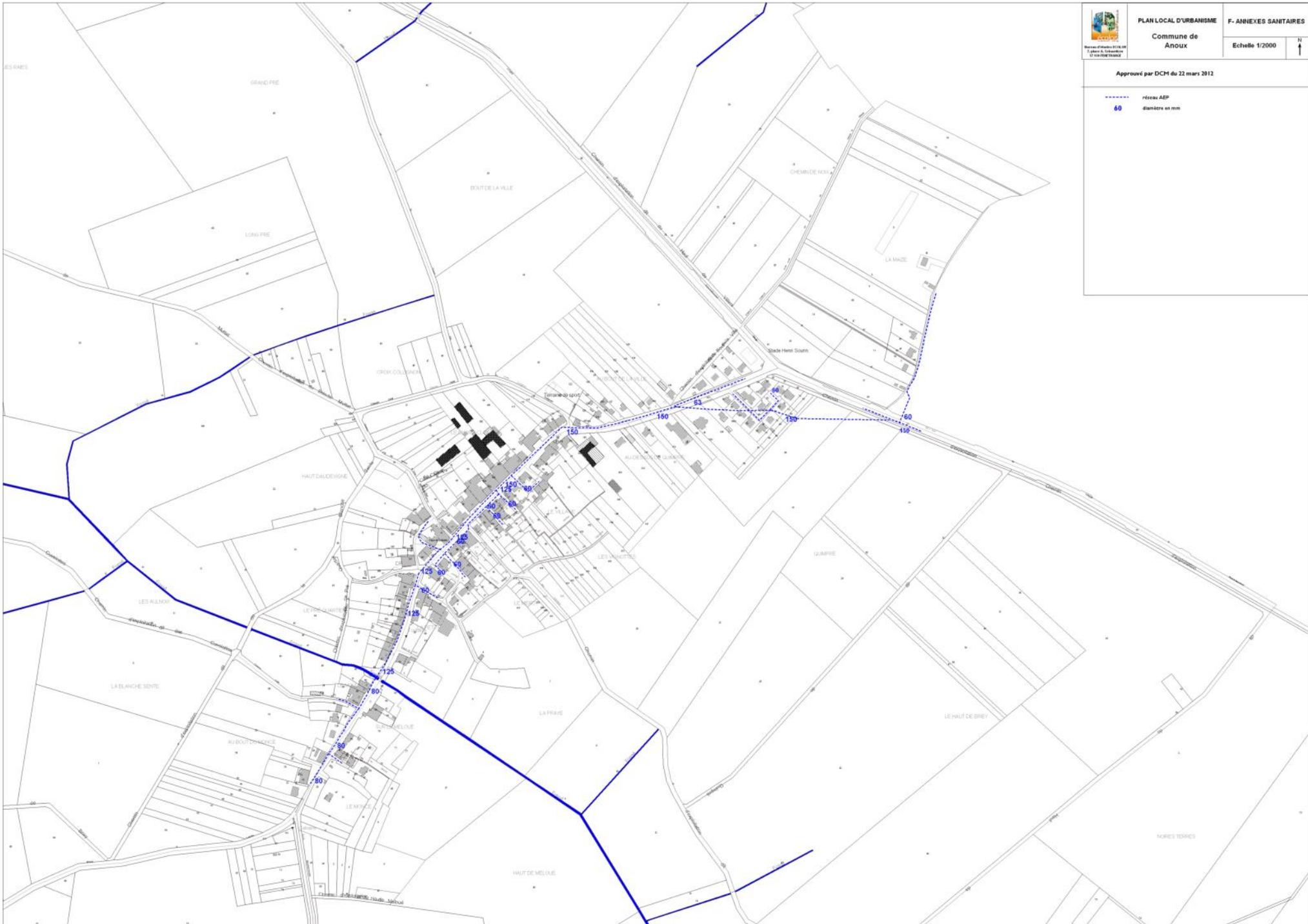


Approuvé par DCM du 22 mars 2012

-  Limite de zone
-  U
Nom de zone
-  Règles architecturales particulières
-  Éléments remarquables du patrimoine à protéger au titre du L123-1.5.7
-  Emplacement réservé avec numéro
-  Bande d'implantation obligatoire des façades
Recul par rapport à la voie publique
-  Haies, bosquets à protéger au titre du L123-1.5.7
-  Sentiers de randonnée à préserver



 Bureau d'Urbanisme 07 04 00 00 00 1 Avenue A. Schaeffer 07 100 Anoux	PLAN LOCAL D'URBANISME F-ANNEXES SANITAIRES
	Commune de Anoux
Echelle 1/2000	
Approuvé par DCM du 22 mars 2012	
- - - - - réseau AEP 60 diamètre en mm	





 <small>Mairie d'Anouix - 0114 00 1 place A. Schœnherer 01 100 000 000</small>	PLAN LOCAL D'URBANISME F. ANNEXES SAINTAIRES
	Commune de Anouix Echelle 1/2000

Approuvé par DCM du 22 mars 2012

- - - - - réseau assainissement
 400 diamètre en mm